

Villes et Villages fleuris : la Ville de Roanne obtient sa 4e fleur

L'**ambitieuse politique verte de la Ville de Roanne**, qui place le végétal au coeur de son développement, a **de nouveau été récompensée** !

Le label national Villes et villages fleuris vient d'attribuer une 4e fleur à la Ville de Roanne, valorisant ainsi son approche exemplaire pour aménager durablement ses paysages, faire entrer la nature en ville et valoriser le patrimoine bâti et végétal.

En 2025, 308 communes ont été labellisées 4 fleurs (sur 47 000 labellisées) au niveau national. Elles sont au nombre de 28 sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et trois sur le département. Sur le territoire ligérien, **Roanne est la seule commune de plus de 10 000 habitants à acquérir ce label**.

La Ville de Roanne, engagée dans une démarche exemplaire et innovante où nature et bien-être s'épanouissent en parfaite harmonie !

Labellisée 2 fleurs en 1996, puis **3 fleurs depuis 2001**, Roanne avait reçu l'an dernier **le coup de coeur du jury régional**, qui récompense la démarche ambitieuse en matière d'aménagement urbain et de respect des critères du label. Cette valorisation avait poussé - avec succès - la Ville à candidater pour une nouvelle fleur, près de 25 ans après l'obtention de la dernière.

Caractérisé par la diversité de ses ambiances, la collectivité a initié de nouvelles actions pour renforcer son attractivité résidentielle et touristique : optimisation de la gestion différenciée des 1610 hectares de la ville (dont **200 hectares d'espaces verts publics**), état des lieux de la biodiversité locale, gestion de l'eau, enjeux environnementaux, transition écologique...

La Ville de Roanne a été évaluée sur 7 grandes thématiques :

- 1. Visite du jury** : pertinence de la visite au regard des critères analysés
- 2. Mise en oeuvre du projet municipal** : motivation exprimée par la commune pour l'obtention du label et sa stratégie globale de valorisation paysagère
- 3. Animation et promotion de la démarche** : actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès des habitants, des visiteurs et des acteurs concernés
- 4. Patrimoine végétal** : présentation du patrimoine végétal et des aménagements paysagers présents sur le territoire communal
- 5. Gestion environnementale** : modes de gestion et actions mis en place pour préserver ce patrimoine tout en respectant la biodiversité et les ressources naturelles
- 6. Qualité de l'espace public** : actions mises en oeuvre pour favoriser la qualité de l'espace public (voirie, propreté, mobilier, patrimoine bâti, façades, enseignes, etc.)

7. Analyse par espace : cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

Villes et villages fleuris : évaluer pour améliorer le cadre de vie

Bien plus qu'un simple concours de fleurissement, le **label Villes et Villages Fleuris** repose sur une démarche structurée et exigeante. Une grille d'évaluation détaillée, comprenant **68 critères**, constitue une véritable feuille de route pour accompagner les collectivités dans leur transition vers un modèle durable.

Cette évaluation permet de :

- o **Structurer les stratégies** des collectivités pour mieux prioriser les actions à mettre en oeuvre
- o **Analyser la cohérence** entre les ambitions municipales, les réalisations concrètes et leur gestion quotidienne
- o **Encourager une dynamique d'amélioration continue**, en mesurant les progrès réalisés et en identifiant les axes d'évolution.

Vous remerciant par avance pour la diffusion de ces informations.

Votre contact

Yannick Vernay

Attaché de presse

Roannais Agglomération

04 77 23 20 37

yvernay@roannais-agglomeration.fr